



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE MARLES-LES-MINES

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration

SÉANCE DU 02 MARS 2026



Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) s'est réuni en séance ordinaire, en Mairie de MARLES-LES-MINES, le lundi 02 mars 2026, à 14 heures 00, sous la Présidence de Madame Karine DERUELLE, Maire, en suite de convocation en date du 12 février 2026, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présent(e)s à l'appel : Mme DERUELLE Karine, Mme GOZET-KONIECZNY Annette, Mme BACHELET Véronique, Mme LERICHE-CRETON Martine, Mme SZYMKOWIAK-BLASCHKE Virginie, M. CADET Alain, Mme MASSEMIN Arielle, M SZCZEPANIAK Henri, M. THERETZ Christian.

Étaient absent(e)s représenté(e)s : M. BART Jean-Pierre (pouvoir donné à M. CADET Alain).

Étaient absent(e)s non représenté(e)s : Mme COUVILLERS-OBOEUF Sandrine, Mme VANNECKE Aurélie, Mme DELPLACE Irène.

Soit 9 présents, 4 absents excusés, dont 1 procuration, soit 10 votants. Madame la Présidente ouvre la séance et constate que le quorum est atteint. Madame LERICHE-CRETON Martine, est désignée secrétaire de séance. Le Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 09 février 2026 est adopté sans observation.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N° 02.03.26.02. DU 02 MARS 2026
PUBLIÉE LE 06 MARS 2026

OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025 – BUDGET CCAS

Madame la Présidente expose que conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les séances où le compte administratif du président est débattu, l'assemblée délibérante élit son président. Madame Annette GOZET est élue, Présidente, à l'unanimité.

La synthèse suivante du compte administratif 2025-budget CCAS est présentée.

CA 2025	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		167 218,61 €		35 077,91 €		202 296,52 €
Opérations de l'exercice	151.543,84 €	129 816,50 €		42 931,34 €	151.543,84 €	172 747,84 €
Totaux	151.543,84 €	297 035,11 €		78 009,25 €	151.543,84 €	375 044,36 €
Résultat de clôture		145 491,27 €		78 009,25 €		223 500,52 €
Restes à réaliser						
Totaux cumulés		145 491,27 €		78 009,25 €		223 500,52 €
Résultats définitifs		145 491,27 €		78 009,25 €		223 500,52 €

Madame Karine DERUELLE, Maire, ne participant pas au vote du compte administratif 2025, quitte la salle.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget du Centre Communal d'Action Sociale pour l'année 2025 ;

VU la délibération n°07.04.25.04 du 07 avril 2025 portant approbation du budget primitif pour l'exercice 2025 ;

CONSIDÉRANT que le compte administratif constate le volume de titres de recettes émis et de mandats de paiements ordonnancés au cours de l'exercice.

Le Conseil d'Administration, après avoir entendu l'exposé de sa Présidente de séance, après en avoir délibéré, à l'unanimité (1 abstention),

APPROUVE le compte administratif de l'année 2025 du budget du CCAS.

La Présidente, soussignée, certifie que la liste des délibérations examinées lors de la séance du conseil d'administration du CCAS du 02 mars 2026 a été, le 06 mars 2026, publiée sur le site internet de la commune, conformément aux prescriptions de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales. La Présidente du C.C.A.S.,  Karine DERUELLE	Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits. Ont signé les membres présents. Pour extrait certifié conforme. Marles-les-Mines, le 06 mars 2026 Centre Communal d'Action Sociale 62540 MARLES-LES-MINES La Présidente du C.C.A.S.,  Karine DERUELLE
---	---